



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

### CANADA PROVINCE DE QUÉBEC COMTÉ D'ABITIBI-EST VILLE DE MALARTIC

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Malartic du mardi, 10 décembre 2019, tenue au 901, rue Royale, à Malartic, à 19 h 16.**

---

**Avis de convocation :** conformément aux *articles 323 et 338 de la Loi sur les cités et villes (R.L.R.Q. c. C-19)*, un avis de convocation pour la présente séance fut signifié à tous les membres du conseil.

M. le maire, Martin Ferron, préside la séance.

Sont aussi présents :

Mme Sylvie Daigle, conseillère, district 1  
Mme Catherine Larivière, conseillère, district 2  
M. Jude Boucher, conseiller, district 3  
M. Pascal Lemieux, conseiller, district 4  
M. Daniel Magnan, conseiller, district 5  
M. Jean Turgeon, conseiller, district 6

Sont également présents :

M<sup>c</sup> Gérald Laprise, directeur général  
M<sup>c</sup> Kathy Gauthier, greffière

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, demande d'observer trente secondes de réflexion, constate le quorum (art. 321, L.C.V.) et déclare la séance ouverte.

**RÉSOLUTION  
2019-12-466**

### 1.0. - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

---

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER l'ordre du jour ci-dessous;

Adoptée.

### ORDRE DU JOUR

- 1.0.- Adoption de l'ordre du jour;
- 2.0.- Présentation et adoption des prévisions budgétaires 2020;
- 3.0.- Adoption du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2020-2021-2022;
- 4.0.- Adoption du *Règlement numéro 930 imposant les taux des différentes taxes foncières sur les immeubles de la Ville de Malartic pour l'année 2020;*
- 5.0.- Adoption du *Règlement numéro 931 imposant les taxes annuelles pour les services d'aqueduc, d'assainissement des eaux, de déneigement et*



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

*d'enlèvement de la neige ainsi que pour la collecte et le traitement des ordures pour l'année 2020;*

- 6.0.- Adoption du *Règlement numéro 932 imposant une taxe à tout commerce vendant l'eau de la Ville de Malartic pour l'année 2020;*
- 7.0.- Adoption du *Règlement numéro 933 imposant une taxe de secteur pour la construction du carrefour giratoire pour l'année 2020;*
- 8.0.- Adoption du *Règlement numéro 934 concernant la tarification des biens, services et frais pour l'exercice financier 2020 de la Ville de Malartic;*
- 9.0.- Période de questions;
- 10.0.- Levée de la séance.

### RESOLUTION 2019-12-467

#### **2.0.- Présentation et adoption des prévisions budgétaires 2020**

Monsieur le maire, Martin Ferron, présente le résumé des recettes et des dépenses prévues aux prévisions budgétaires 2020;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 474 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q. c. C-19), le conseil doit, durant la période allant du 15 novembre au 31 décembre, préparer et adopter le budget de la Ville pour le prochain exercice financier et prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter le budget de la Ville pour l'exercice financier 2020;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le budget de la Ville pour l'exercice financier 2020, tel qu'il appert du Budget 2020 déposé;

Adoptée.

### RESOLUTION 2019-12-468

#### **3.0.- Adoption du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2020-2021-2022**

Monsieur le maire, Martin Ferron, présente le Programme triennal d'immobilisations 2020-2021-2022;

CONSIDÉRANT QUE le Programme triennal d'immobilisations présente des projets et des investissements pour une somme totalisant 7 168 160 \$;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q. c. C-19), le conseil doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter par résolution le Programme triennal d'immobilisations de la Ville pour les trois (3) exercices financiers subséquents;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter le Programme triennal d'immobilisations de la Ville de Malartic pour les exercices financiers 2020, 2021 et 2022;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le Programme triennal d'immobilisations de la Ville de Malartic pour les exercices financiers 2020, 2021 et 2022, tel qu'il appert du document intitulé « Programme triennal d'immobilisations 2020-2021-2022 » déposé;

Adoptée.

**RESOLUTION  
2019-12-469**

**4.0.- Adoption du Règlement numéro 930 imposant les taux des différentes taxes foncières sur les immeubles de la Ville de Malartic pour l'année 2020**

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Catherine Larivière

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le Règlement numéro 930 imposant les taux des différentes taxes foncières sur les immeubles de la Ville de Malartic pour l'année 2020, tel que présenté;

QUE ce règlement soit inséré au livre des règlements de la Ville de Malartic;

Adoptée.

**RESOLUTION  
2019-12-470**

**5.0.- Adoption du Règlement numéro 931 imposant les taxes annuelles pour les services d'aqueduc, d'assainissement des eaux, de déneigement et d'enlèvement de la neige ainsi que pour la collecte et le traitement des ordures pour l'année 2020**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le Règlement numéro 931 imposant les taxes annuelles pour les services d'aqueduc, d'assainissement des eaux de déneigement et d'enlèvement de la neige ainsi que pour la collecte et le traitement des ordures pour l'année 2020, tel que présenté;

QUE ce règlement soit inséré au livre des règlements de la Ville de Malartic;

Adoptée.

**RESOLUTION  
2019-12-471**

**6.0.- Adoption du Règlement numéro 932 imposant une taxe à tout commerce vendant l'eau de la Ville pour l'année 2020**

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le Règlement numéro 932 imposant une taxe à tout commerce vendant l'eau de la Ville de Malartic pour l'année 2020, tel que présenté;

QUE ce règlement soit inséré au livre des règlements de la Ville de Malartic;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

Adoptée.

**RESOLUTION  
2019-12-472**

**7.0-**

**Adoption du Règlement numéro 933 imposant une taxe de secteur pour la construction du carrefour giratoire pour l'année 2020**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le *Règlement numéro 933 imposant une taxe de secteur pour la construction du carrefour giratoire pour l'année 2020*, tel que présenté;

QUE ce règlement soit inséré au livre des règlements de la Ville de Malartic;

Adoptée.

**RESOLUTION  
2019-12-473**

**8.0-**

**Adoption du Règlement numéro 934 concernant la tarification des biens, services et frais pour l'exercice financier 2020 de la Ville de Malartic**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le *Règlement numéro 934 concernant la tarification des biens, services et frais pour l'exercice financier 2020 de la Ville de Malartic*, tel que présenté;

QUE ce règlement soit inséré au livre des règlements de la Ville de Malartic;

Adoptée.

**9.0-**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les questions posées ont toutes été répondues.

**RESOLUTION  
2019-12-474**

**10.0-**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé à 19 h 29.

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE CLORE la présente séance.

Adoptée.

  
MARTIN FERRON  
MAIRE

  
M<sup>me</sup> KATHY GAUTHIER  
GREFFIÈRE